

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 25 avril 2024

Présents: MM

Arnaud GARSOU
Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA, Christophe RENERY
Ann BOSSCHEM, Paul CASTRO, Etienne CLERMONT, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Jean-Paul COLSON,
Nicole COUNEN, Frédéric DEBOUGNOUX, Charly DEDEE, Sabine DE KOKER, Serge ERNST, René GOREUX,
Laurent MEDERY, Françoise NOSSENT, Caroline PETIT, Cécile SLECHTEN-ANDRE, Nicolas WEBER
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale

7^{ème} objet : COMPTE COMMUNAL 2023.

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu le bilan au 31 décembre 2023 et arrêté au montant de 75.854.265,92 € ;

Vu le compte de résultats au 31 décembre 2023 ;

Vu les bonis initialement dégagés à l'exercice propre de 2.668.262,75 € et à l'exercice global de 1.816.530,62 € ;

Vu le compte communal 2023 comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Service ordinaire	21.061.967,59 €	19.245.436,97 €	1.816.530,62 €
Service extraordinaire	5.381.889,47 €	6.646.173,84 €	- 1.264.284,37 €

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 15 avril 2024 et joint en annexe ;

Vu la synthèse analytique de présentation des comptes ;

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Collège communal le 15 avril 2024, conformément à l'article L1122-23 du CDLD ;

Considérant que conformément à l'article 74 du Règlement général de la Comptabilité Communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;

Délibération du Conseil communal
en date du 25 avril 2024
Suite n° 1 – 7^{ème} objet : **COMPTE COMMUNAL 2023.**

Considérant que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'« à partir de 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières » ;

Considérant que le choix opéré pour le budget 2024 était celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;

Après que le Bourgmestre ou les Echevins concernés aient répondu aux questions posées par les Conseillers ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

DECIDE par quinze voix pour et sept abstentions (COCHART J., COUNEN N., DEDEE C., ERNST S., PETIT C., SLECHTEN-ANDRE C. et WEBER N.) :

Article 1 : d'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2023 :

BILAN :		ACTIF	
Rubrique	Libellé de la rubrique	Code	2023
	ACTIFS IMMOBILISES	21/28	
I	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	177.659,13 €
II	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/26	57.518.357,83 €
III	SUBSIDES D'INVESTISSEMENTS ACCORDES	25	738.018,60 €
IV	PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES	27	2.083.914,38 €
V	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28	2.443.485,26 €
	ACTIFS CIRCULANTS	30/58	
VI	STOCKS	301	0,00 €
VII	CREANCES A UN AN AU PLUS - COMPTE DE TIERS	40/42	10.898.110,91 €
VIII	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	48/A	0,00 €
IX	COMPTES FINANCIERS	55/58	1.758.057,54 €
X	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	49/A	236.662,27 €
	TOTAL DE L'ACTIF	21/58	75.854.265,92 €

Délibération du Conseil communal
 en date du 25 avril 2024
 Suite n° 2 – 7^{ème} objet : **COMPTE COMMUNAL 2023.**

PASSIF

Rubrique	Libellé de la rubrique	Code	2023
	FONDS PROPRES	10/16	
I'	CAPITAL	10	17.912.762,50 €
II'	RESULTATS CAPITALISES	12	3.413.394,34 €
III'	RESULTATS REPORTEES	13	2.094.130,48 €
IV'	RESERVES	14	1.183.288,22 €
V'	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONNS ET LEGS OBTENUS	15	11.701.683,25 €
VI'	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	521.926,36 €
	DETTES	17/49	
VII'	DETTES A PLUS D'UN AN	17	27.514.412,88 €
VIII'	DETTES A UN AN AU PLUS	43/6	11.172.465,01 €
IX'	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	48/P	- 25.219,99 €
X'	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	49/P	365.422,87 €
	TOTAL DU PASSIF	10/49	75.854.265,92 €

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	18.256.684,56 €	20.232.134,01 €	1.975.449,45 €
Résultat d'exploitation (1)	21.901.759,85 €	23.735.941,40 €	1.834.181,55 €
Résultat exceptionnel (2)	857.742,57 €	594.925,32 €	- 262.817,25 €
Résultat de l'exercice (1+2)	22.759.502,42 €	24.330.866,72 €	1.571.364,3 €

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés (1)	21.080.658,89 €	5.381.889,47 €
Non Valeurs (2)	18.691,30 €	0,00 €
Engagements (3)	19.245.436,97 €	6.646.173,84 €
Imputations (4)	18.730.039,61 €	4.327.412,95 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	1.816.530,62 €	-1.264.284,37 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	2.331.927,98 €	1.054.476,52 €

Article 2 : les règles de publicité du présent compte seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 3 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, le présent compte sera communiqué aux organisations syndicales représentatives.

Article 4 : conformément à l'article L3131-1, §1^{er} 6° du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
 (s) Ingrid ZEGELS

Le Président
 (s) Arnaud GARSOU

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,





AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal de Blegny informe la population que **le Compte communal 2023** a été voté par le Conseil communal en séance publique du 25 avril 2024.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le Compte communal 2023 et la décision l'arrétant sont déposés à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. La délibération du Conseil communal est également affichée aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **26 AVR. 2024**

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Arnaud GARSOU